

CAUVILLE-SUR-MER

SAINT-JOUIN-BRUNEVAL

SAINT-MARTIN-DU-BEC

CAUVILLE-SUR-MER

ROLLEVILLE

FONTENAY

Emplacements réservés :

Emplacement réservé n°1 :
Commune de Mannevillette
Vocation : Création de circulation piétonne
Parcelle concernée : ZC 213
Surface : 2900 m²

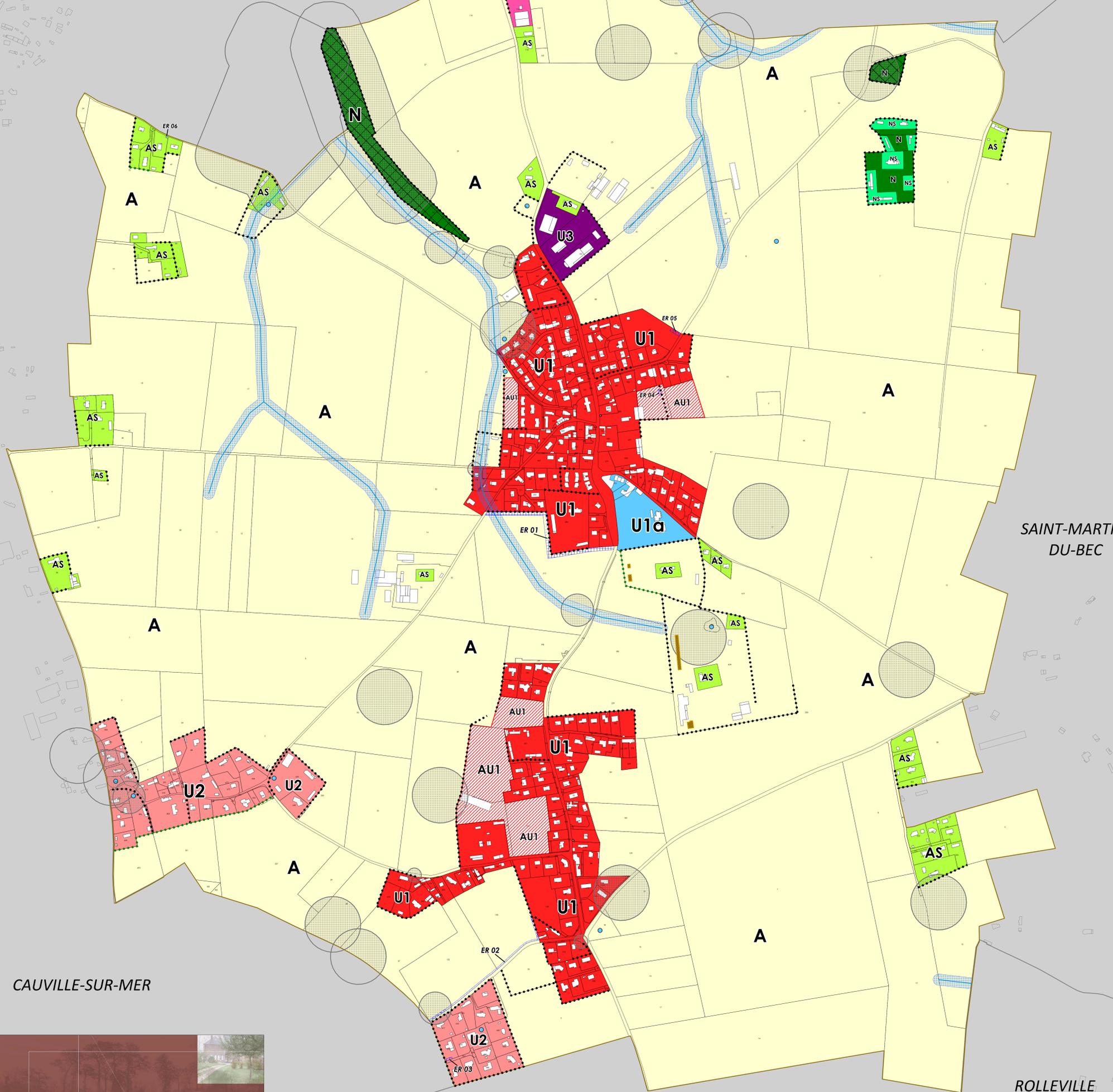
Emplacement réservé n°2 :
Commune de Mannevillette
Vocation : Création d'un chemin piéton et sécurisation de la voirie
Parcelles concernées : ZC 132 et ZC 100
Surface : 1 020 m² (bande de 3 mètres de large)

Emplacement réservé n°3 :
Commune de Mannevillette
Vocation : Réalisation d'une réserve incendie
Parcelle concernée : A 593 et A 592
Surface : 66 m²

Emplacement réservé n°4 :
Commune de Mannevillette
Vocation : Réalisation d'une réserve incendie
Parcelles concernées : ZB 96
Surface : 75 m²

Emplacement réservé n°5 :
Commune de Mannevillette
Vocation : Réalisation d'une réserve incendie
Parcelles concernées : ZB 87
Surface : 176 m²

Emplacement réservé n°6 :
Commune de Mannevillette
Vocation : Réalisation d'une réserve incendie
Parcelle concernée : ZA 130
Surface : 24 m²



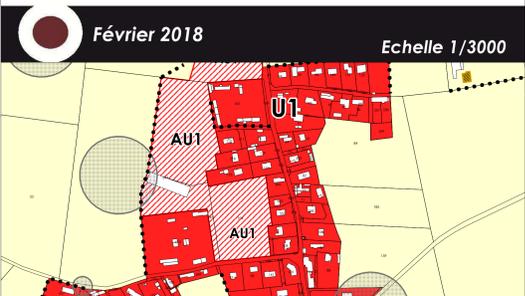
Commune de Mannevillette
Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage

Sources : PCI ©IGN 2016
Réalisation & Conception GeoDev - Février 2018

Février 2018

Echelle 1/3000



MODIFICATION DU PLU :
Prescrite le 28/03/17
Enquête publique du 21/11/17 au 20/12/17 (inclus)
Approbation par délibération du 07/02/18

CACHET DE LA MAIRIE

Limite communale
 Commune limitrophe
 Bâti existant

Zonage :

Zone Urbaine dite "U" :
 Secteur U1
 Secteur U2
 Secteur U3
 Secteur U4

Zone A Urbaniser dite "AU" :
 Secteur AU1

Zone Agricole dite "A" :
 Zone A stricte
 Secteur As

Zone Naturelle dite "N" :
 Zone N stricte
 Secteur Nc
 Secteur Ns

Patrimoine bâti et nature :
 Mare identifiée au titre de l'article L151-23 du CU
 Alignement boisé à créer identifié au titre de l'article L151-23 du CU
 Alignement boisé existant identifié au titre de l'article L151-23 du CU
 Espace boisé classé au titre des articles L113-1 et L113-2 du CU
 Bâtiment situé en zone A pouvant changer de destination

Emplacement réservé :
 Emplacement réservé

Risques et nuisances :
 Axe de ruissellement
 Zone de risque lié à la présomption d'un axe de ruissellement
 Zone de risque lié à la présomption d'un indice de cavité souterraine

Constructions existantes non représentées sur la BD Parcellaire
 (recus et dimensions non respectés)